

CENTRE COMMUNAL DE SANTÉ DE SAUMUR

Afin de garantir l'égalité d'accès aux soins et donc pallier au manque de médecin sur le territoire, la Ville de Saumur (26 734 habitants) a décidé de mettre en œuvre un centre communal de santé situé dans le quartier prioritaire.

Cette structure permet aussi la formation des internes qui pourront à la fin de leur cursus exercer sur Saumur.

Six médecins retraités sont ainsi réunis dans le Centre Communal de Santé de Saumur : c'est la réponse forte et rapide de la Ville de Saumur avec le soutien de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire face au risque de désertification médicale.

PERMETTRE L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX SOINS

En 2016, selon la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Maine-et-Loire, 8000 habitants de l'agglomération étaient sans médecin traitant. Avec 10 % des médecins généralistes libéraux ayant plus de 65 ans les conséquences sont nombreuses : déstabilisation de l'offre de soins, engorgement du service d'urgence des centres hospitaliers, déséquilibre social dans l'accès à la médecine...

Face à cette double problématique, dans le cadre du contrat local de santé (CLS), la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a favorisé le rapprochement entre la Ville de Saumur et les médecins retraités à l'origine du projet, à la suite d'un groupe de travail intitulé « *désertification médicale* » mis en œuvre depuis novembre 2020.

Le résultat concret est l'ouverture d'un Centre Communal de Santé de Saumur qui regroupe six médecins nouvellement retraités dispensant des consultations destinées à des patients n'ayant pas de médecin traitant, sans mise en concurrence avec les professionnels de santé déjà installés. Chaque jour, selon un roulement bien établi, deux médecins assurent les consultations.

Pour ses activités de consultations médicales, le centre de santé est ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 sur rendez-vous.



Saumur

Ville Amie des Aînés depuis 2016

Saumur (49)

OBJECTIFS :

- Avoir une solution « médecin traitant » qui permette d'attendre l'arrivée de médecins avec la libération du numerus clausus.
- Garantir l'égalité d'accès aux soins.
- Pallier le manque de médecin sur le territoire.

PRATIQUE :

- Prise de contact avec l'ARS.
- Rédaction d'un projet de santé et d'un règlement intérieur.
- Accords de la CPAM.
- Recrutement de médecins retraités.
- Création de ce nouveau service public.
- Aménagement des locaux.
- Achat de matériel.
- Vote du budget.

L'EXPÉRIMENTATION COMME RÉPONSE

Face au risque de désertification des services au public, la Ville de Saumur et la Communauté d'Agglomération estiment que la meilleure réponse est l'innovation. Innover pour inventer le service public de demain. Ce Centre Communal de Santé en est un exemple : prévu pour une durée d'expérimentation de 5 ans, situé en « quartier prioritaire de la politique de la Ville », il constitue une réponse inédite au risque de désertification médicale.

Le financement du projet a été rendu possible grâce à l'implication de la ville de Saumur, de la Région Pays de la Loire, de la CPAM, de l'ARS et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Les frais de fonctionnement, évalués à 265 000 € par an, sont assurés par le CCAS de Saumur qui porte le projet.

PRÉPARER L'AVENIR

En plus des consultations, les médecins ont pour mission de former des internes en médecine générale pour, à terme, augmenter le nombre de généralistes sur le territoire communautaire et faciliter leur future installation. Ainsi, depuis le 5 novembre, deux jeunes internes exercent dans le Centre Communal de Santé.

Cette mission vient compléter le travail déjà existant entre la Ville, la Communauté d'Agglomération et le Centre Hospitalier de Saumur qui, chaque année, rencontrent ensemble les internes pour leur présenter le Saumurois, ses richesses et ses atouts.

Les retours sur ce dispositif de la part des patients, de la CPAM ou du centre hospitalier sont très satisfaisants.

La mise en place de visites à domicile et la création d'un cabinet médical nomade dans les collectivités avec pharmaciens, mais sans médecin généraliste, est à l'étude.

L'arrivée de spécialistes est aussi envisagée à court terme avec un dermatologue et un rhumatologue.



APPEL À CONTRIBUTION

Si, comme la Ville de Saumur, vous avez mis en place des projets pour les aînés, n'hésitez pas à nous en faire part : contact@rfvaa.com